



Communiqué

Service de l'eau

Résultats du concours de projets d'architecture et de paysage pour la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Saint-Sulpice II »

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne présente les résultats du concours d'architecture et de paysage pour la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de « Saint-Sulpice II » dont la mise en service est prévue en 2 phases entre 2024 et 2026. Les projets de concours ainsi que le projet lauréat des bureaux Juan Socas Architecte à Genève et MAR & BORIS à Bagnolet (France) seront exposés au forum d'architectures (avenue Villamont 4, à Lausanne) du 3 au 13 décembre 2020.

L'actuelle station de traitement de Saint-Sulpice assure environ un tiers de la production totale d'eau potable de la région lausannoise. Elle a été mise en exploitation en 1971 et arrive en fin de vie. Elle doit être reconstruite dans son ensemble à court terme afin de l'adapter aux connaissances scientifiques actuelles. Ce projet figure au programme de législature de la Ville de Lausanne 2016-2021. La Municipalité a obtenu l'octroi d'un crédit de CHF 82'000'000.- pour financer la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de Saint-Sulpice (préavis N° 2018/48).

La construction de la nouvelle unité « Saint-Sulpice II » permettra, au travers d'un concept multibarrière novateur, de produire une eau potable de très bonne qualité sur les paramètres turbidité, microbiologie et micropolluants tout en permettant une amélioration future des installations. Elle assurera également l'amélioration de la stabilité biologique de l'eau afin de permettre, à terme, de réduire voire de supprimer l'étape de chloration.

Le projet complet de construction sera entièrement réalisé selon la méthode Building Information Modeling (BIM : méthode de travail avec maquettes numérique et paramétrique 3D qui contient des données intelligentes et structurées). Cette méthode rendra la phase de conception/construction plus efficiente (meilleure gestion des conflits entre les différents corps de métier, meilleure visualisation des volumes et des places de travail validation anticipée du projet par l'exploitant, gestion du phasage des travaux, contrôle des quantités et des coûts...) mais permettra également d'obtenir une maquette numérique de l'usine telle que construite intégrant l'ensemble des données utiles à sa future exploitation.

Le projet de construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable offre également l'opportunité de réaménager et préserver le grand parc arboré et de renforcer sa qualité sur le plan écologique et paysager. C'est l'objectif principal du concours d'architecture et paysager organisé avec le soutien du Service d'architecture.

Après l'examen de 32 projets, le classement final du jury, décidé à une large majorité est le suivant :



- 1^{er} rang : TERRE & EAU des bureaux Juan Socas Architecte (Genève) et MAR & BORIS, architecte paysagiste (Paris),
- 2^{ème} rang : LOCUS AMOENUS des bureaux LR Architectes Sarl (Lausanne) et Profil Paysage Sarl (Yverdon-les-Bains),
- 3^{ème} rang : FERDINAND des bureaux 3BM3 Atelier d'Architecture SA (Carouge) et MOZ Paysage (Lyon),
- 4^{ème} rang : LUCIOLES des bureaux A&F Architectes Sarl – Aouabed&Figuccio (Carouge) et MAP – Monnier Architecture du Paysage Sarl (Lausanne)
- 5^{ème} rang : BASALTE des bureaux MPH Architectes (Lausanne) et Pass-âge, Alban Carron et Florent Lièvre, architecte paysagiste (Sion),

Le projet lauréat, exposé au forum d'architectures du 3 au 13 décembre 2020 avec les projets des autres concurrents, propose un traitement du programme en deux volumes : le traitement des eaux est abrité dans un volume principal en L. Le deuxième volume intègre les programmes du réseau ainsi que la sous-station électrique existante. Cette répartition compacte des programmes produit une organisation relativement économe en surface.

Le projet grâce à l'aménagement d'un grand parvis offre un espace sécurisé et confortable aux piétons qui permet de relier les deux volumes bâtis de l'usine. Sa matérialité est en pierre naturelle et joint sable favorisant un revêtement perméable. Le travail du socle du parvis permet d'exprimer subtilement la séparation entre le parc et l'usine. Le fonctionnement logistique de l'usine se concentre dans l'aménagement de la cour au Nord planté en son cœur d'un bosquet. L'organisation du projet distingue clairement les deux usages.

La stratégie végétale proposée complète l'ambiance de parc arboretum par une écriture paysagère résolument naturaliste de manière à maintenir et renforcer les qualités écologiques du lieu par le travail des différentes strates végétales : herbacée, arbustives et arbres majeurs.

Le projet propose de travailler avec une structure en béton armé recyclé et des façades revêtues d'un parement de terre crue. Au-delà de l'intérêt écologique que revêt ce matériau, ce choix démontre une volonté de mettre en place une forme de dialogue entre le parc et le bâtiment par l'intermédiaire d'une matérialité « naturelle ».

La Municipalité de Lausanne

Pour en savoir plus : <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/saint-sulpice-2.html>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie : 079 964 27 39**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau : 079 444 03 23**
- **Christophe Mechouk, chef de projet : 079 212 89 05**

Lausanne, le 26 novembre 2020